

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Je m'appelle Thibaut WERTZ, je suis né, j'habite et travaille à Verviers.

Je me présente aujourd'hui devant vous au nom de nombreux citoyens verviétois pour plusieurs raisons :

> Tout d'abord, pour vous remercier de votre implication dans le développement d'une motion qui permet à la ville de Verviers de se positionner dans le débat fondamental du TTIP ou « Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement ». Merci.

> Toutefois, après lecture approfondie du texte voté lors du Conseil Communal du 26 octobre dernier, je porte ici à votre connaissance quelques remarques et suggestions en vue d'établir une position plus claire, moins ambiguë.

Cela, bien entendu, sans prétention et sans remettre en cause la grande qualité du travail effectué par M. Carton et vous-mêmes. Il s'agit d'une intervention qui nous paraît nécessaire et qui se veut constructive.

Par ailleurs, nous ne pouvons qu'être attristés face à l'opposition exprimée par les élus du Mouvement Réformateur.

Ainsi :

1/ Nous souhaitons voir étendu le terme "TTIP" à "TTIP, CETA et tout autre accord de même nature à venir".

"CETA" étant l'accord en cours de ratification entre le Canada et l'Union-Européenne qui, s'il est signé, permettrait les mêmes dérives en Europe que celles du TTIP, mais par l'intermédiaire du Canada.

2/ Après le positionnement du Mouvement Réformateur quant à la motion, et la proposition du groupe Ecolo de remplacer "suspendre" par "arrêter", il est apparu que le texte final comprend désormais les termes " (...) *d'arrêter provisoirement les négociations (...)*".

Nous pensons que demander "d'arrêter provisoirement les négociations" tout en se montrant favorable à la poursuite de ces dernières (même sous conditions) implique qu'il ne s'agit pas d'une demande ferme d'arrêt ; mais bien d'une motion pouvant être trop aisément contournée.

Dès lors, pourriez-vous prendre ces remarques en considération en vue d'améliorer le texte de la motion ?

Je vous remercie pour l'écoute de ces quelques réflexions qui se veulent brèves, mais qui nous paraissent indispensables.

Par ailleurs je vous présente les signatures, récoltées en moins d'un mois, de nombreux citoyens de la région verviétoise favorables à une opposition forte de la Commune de Verviers vis-à-vis de ces traités.

Monsieur l'Echevin des finances et du budget,

J'ai rencontré à ma demande, le groupe local verviétois «ACIDE» qui signifie «audit citoyen de la dette», qui travaille particulièrement sur la dette de la ville de Verviers.

Je reconnais que comme probablement la plupart des membres de la section finances et budget, j'ai principalement travaillé dans l'analyse des budgets verviétois sur les aspects «recettes et dépenses» classiques sans prendre le temps de m'attarder outre-mesure sur l'aspect dettes.

Je reconnais également que ces citoyens-responsables qui estiment que le bien-être humain est plus important que l'austérité, ont éveillé ma curiosité, raison pour laquelle, j'ai demandé à les rencontrer.

Si, à premier abord, je ne vois pas de solution à court terme à proposer pour le budget 2016, du côté de notre dette, ma rencontre avec eux soulève, dans mon chef, de nombreuses questions. Je souhaite vous en soumettre quatre :

1. Si ce n'est pas déjà le cas, ne serait-il pas intéressant d'avoir un travailleur spécialisé qui travaillerait sur la gestion de notre dette, plutôt que de faire confiance aveuglément, aux conseils des banquiers ? On a notamment vu avec Dexia, que leurs conseils n'avaient pas été des plus judicieux pour nos finances communales ? Je suppose que la crise financière de 2008 aura au moins eu comme conséquence de se méfier des conseils des technocrates travaillant pour les intérêts du pouvoir financier.
2. J'apprends qu'au 1/1/2012, Verviers avait 119 emprunts structurés représentant 42 % des sommes empruntées. En allant voir sur internet la définition d'un emprunt structuré, je vois, après une définition un peu compliquée, la remarque suivante, elle extrêmement claire et explicite : «Ces emprunts sont considérés comme toxiques car les taux peuvent varier considérablement, en général en faveur de la banque». Pour dire, que Verviers n'est pas la seule à avoir eu recours à ces emprunts toxiques, de nombreuses collectivités locales françaises l'ont aussi fait et certaines l'ont payé très cher. D'où ma deuxième question : «Avez-vous toujours recours à ce type d'emprunts et si oui, comment vous y remédier ?».
3. Les personnes que j'ai rencontrées soulignaient très positivement le fait que tous nos emprunts étaient dédiés ? D'où :
 - A. Ma troisième question : «Pourra-t-on continuer à Verviers à travailler avec des emprunts dédiés ou devront nous suivre les exigences européennes d'avoir notre dette globalisée dans le budget ?»
 - B. Ma quatrième et dernière question : «Votre majorité s'engage-t-elle à ne pas avoir recours aux obligations communales ?». D'autant que ces obligations communales n'auraient pas d'affectations précises.

Ecolo est disponible pour travailler avec la majorité pour analyser et proposer des solutions alternatives dans l'intérêt de notre ville.

Je remercie d'avance, Monsieur l'Echevin pour ses réponses.

Philippe Kriescher
Conseiller Communal Ecolo de Verviers.

Conseil communal du 30/11/2015
 Interpellation de M. P. KRIESCHER
 Réponse de M. l'Echevin PITANCE

1) Si ce n'est déjà le cas, ne serait-il pas intéressant d'avoir un travailleur spécialisé qui travaillerait sur la gestion de notre dette, plutôt que de faire confiance aveuglément aux conseils des banquiers. On a notamment vu avec Dexia que leurs conseils n'avaient pas été des plus judicieux pour nos finances communales. Je suppose que la crise financière de 2008 aura au moins eu comme conséquence de se méfier des conseils des technocrates travaillant pour les intérêts du pouvoir financier.

→ Il y a effectivement à la Ville un travailleur spécialisé sur, entre autres, la gestion de notre dette : le Directeur financier.

→ Un organisme privé extérieur a également déjà été, à plusieurs reprises, mandaté par la Ville pour analyser notre portefeuille et les propositions bancaires.

→ La Ville n'accorde donc certainement pas une confiance aveugle aux propositions des banques. Il est courant – et c'est d'ailleurs très sain, dans l'intérêt de Verviers – que les propositions de Belfius soient retravaillées pour être adaptées à la volonté de la Ville.

→ Le secteur bancaire est un partenaire indispensable de l'ensemble des collectivités locales belges mais également européennes : l'important est donc de pouvoir bénéficier d'un partenariat sain, basé sur le respect réciproque. C'est le cas à Verviers.

2) J'apprends qu'au 1/1/2012, Verviers avait 119 emprunts structurés représentant 42% des sommes empruntées. En allant voir sur Internet la définition d'emprunt structuré, je vois après une définition un peu compliquée, la remarque suivante – elle est extrêmement claire et explicite : « ces emprunts sont considérés comme toxiques car les taux peuvent varier considérablement, en général en faveur de la banque ». Pour dire que Verviers n'est pas la seule à avoir eu recours à ces emprunts toxiques : de nombreuses collectivités locales françaises l'ont aussi fait et certaines l'ont payé très cher. D'où ma 2^e question : « Avez-vous toujours recours à ce type d'emprunts et, si oui, comptez-vous y remédier ?

→ Un emprunt structuré n'est pas forcément toxique, tout dépend de la structure de l'emprunt. Celles qui étaient vendues par Dexia France ont fait prendre un risque inconsidéré aux communes françaises (structure liées à des taux de change, etc.).

→ La Ville a effectivement souscrit à un certain nombre d'emprunts structurés. Je peux néanmoins affirmer que les nôtres sont beaucoup plus sains que les emprunts français d'alors et visent à prendre un très léger risque afin d'obtenir des taux préférentiels. La partie correspondant aux produits dits « dérivés » repose intégralement sur le taux Euribor.

→ Ces emprunts sont gérés en « bon père de famille », avec toujours un contrôle de la part de la Région wallonne (tutelle, CRAC), qui surveille cela très attentivement.

3) Les personnes que j'ai rencontrées soulignaient très positivement le fait que tous nos emprunts étaient dédiés. D'où ma 3^e question : pourra-t-on continuer à Verviers à travailler avec des emprunts dédiés ou devons-nous suivre les exigences européennes d'avoir notre dette globalisée dans le budget ?

→ Je peux vous rassurer : nos charges de dettes devant être inscrites à l'ordinaire aux différentes fonctions s'y rapportant, nous n'avons pas la possibilité de regrouper tous nos emprunts annuels.

→ Afin de rationaliser les emprunts, le Directeur financier a modifié la méthode « 1 emprunt par achat », en privilégiant la méthode « 1 emprunt par durée dans 1 fonction ». Ceci va déjà réduire le nombre d'emprunts ouverts.

→ Cela dit, il est évident qu'on analyse notre dette de manière globale. Ce qui est notamment intéressant au niveau des taux auxquels nous pouvons emprunter : le marché étant global, on négocie bien sur un volume important.

**4) *Votre majorité s'engage-t-elle à ne pas avoir recours aux obligations communales ?
D'autant que ces obligations n'auraient pas d'affectations précises.***

→ Le système d'obligations communales implique des frais uniquement acceptables sur de grands volumes (50 millions € par an par ex.). Nous avons investigué mais cela nous est apparu peu réaliste (malgré notre plan d'investissements important) et l'économie n'était pas certaine. Ces systèmes d'accès directs aux marchés financiers sont surtout réservés à des organismes tels que la RW, la CF, ou encore les très grandes Villes (comme par exemple Liège). Dans l'état actuel des choses, nous ne désirons pas à recourir.

« Sécurisation des accès aux établissements scolaires communaux »**Interpellation de l'Echevin des Travaux Monsieur Hasan AYDIN**

Monsieur l'Echevin,

Nous souhaitons nous entretenir avec vous de la sécurisation des établissements scolaires communaux.

Lors du dernier Conseil communal, le drame parisien venait de se produire, l'émotion était encore vive et nous ne voulions pas en faire le sujet d'une quelconque récupération politique.

Voilà pourquoi nous avons souhaité prendre le temps et le recul nécessaires avant de vous interpellier sur cette question. Surtout, vous savez comme nous que les mesures les plus efficaces se prennent à tête reposée et en dehors de toute logique sécuritaire excessive. Cela nuirait à la convivialité de notre société réputée pour sa liberté et son accueil.

En tant que libéraux, nous plaçons la liberté avant tout autre dogme. Pour autant, nous devons rester vigilants et ne pas baisser la garde.

Les quelques intrusions récentes dans l'un ou l'autre de nos établissements doivent retenir notre attention. Personne bien évidemment n'a souhaité en faire la publicité et il convient de ne pas mettre en difficulté les directions qui font un travail exemplaire mais les faits sont là. Les personnes interpellées prétextaient une recherche d'information. Ils auraient très bien pu être en repérage pour un vol ou un objectif plus funeste.

La sécurité de notre population et prioritairement celle de nos enfants est une mission régaliennne, si pas la plus capitale du pouvoir public, elle doit s'adapter à une nouvelle donne, et vite.

Si rien n'est jamais totalement évitable, aujourd'hui personne ne comprendrait qu'un drame se produise avec les signaux qui sont désormais ceux que l'on observe et les menaces très précises sur nos écoles, les dernières datant du mois d'août, répétées ces dernières semaines.

Pour avoir déjà abordé le sujet avec lui à mon initiative, je sais que l'Inspecteur des écoles pourra vous éclairer de façon spécifique au cas par cas et vous aider à établir un état des lieux de la situation chez nous.

Monsieur l'Echevin, nous en sommes conscients, vous-même ainsi que votre collègue de l'Instruction publique, n'êtes compétents et responsables que pour l'enseignement maternel et primaire du réseau communal, mais cette réflexion peut bien entendu être étendue au réseau libre. Dans un réseau comme dans l'autre, certains établissements sont déjà équipés de barrières et portiques automatisés avec codes d'entrée et caméras.

Nos questions sont les suivantes :

- Pouvons-nous généraliser cette mesure aux établissements qui en sont dépourvus ? Et cela, indépendamment du nombre d'enfants inscrits dans l'école ?
- Pouvez-vous nous assurer que vous êtes en mesure de sécuriser chaque point d'entrée dans nos écoles ?

- **N'envisagerait-on pas de faire le point sur les mesures déjà prises, à la fois dans le communal et dans le libre, des dispositifs qui fonctionnent mieux que d'autres, à l'occasion d'une rencontre commune avec les directions, afin de ne pas investir de façon inappropriée ou inadéquate ?**

Nous vous demandons de ne pas laisser le train-train quotidien et administratif reporter vos décisions politiques, et ne pas vous abriter derrière un impératif budgétaire, car nous ne parlons pas ici d'une simple ligne dans un budget. L'urgence est là.

Sachez que nous nous tiendrons à vos côtés pour soutenir ce dossier dans des délais rapides.

Je vous remercie.

Guillaume VOISIN

Conseiller communal

Ressources humaines
Travaux
Environnement
Informatique

Verviers, le 30 novembre 2015



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

CABINET DE L'ECHEVIN

En réponse à votre interpellation concernant la sécurisation des accès aux établissements scolaires communaux, je vais essayer de vous donner les éléments techniques qui seront, le cas échéant, complétés par Madame la Bourgmestre et l'Echevin de l'Instruction publique :

- Mes services procèdent à une visite des établissements scolaires, accompagnés d'un agent technique et d'un électricien afin de cerner les besoins et budgétiser les interventions, en collaboration avec l'Echevin de l'Instruction et de l'Inspecteur de l'Enseignement. Ce dernier nous a remis une liste détaillée pour chaque établissement. Nous travaillons actuellement dans les bâtiments scolaires, le Conservatoire et l'Académie.

Notre démarche vise à étudier ce qui est nécessaire et réalisable pour sécuriser chaque point d'entrée dans les sites concernés :

1. Certains accès devront être équipés de parlophonie ou de vidéophonie et de gâches électriques ;
2. D'autres accès devront simplement être fermés afin de ne pas compliquer la surveillance que les Direct(rices)eurs doivent mettre en place ;
3. Des clôtures et des barrières devront être adaptées et/ou réparées pour compléter la sécurisation des accès ;
4. Des clefs de sécurité devront être refaites pour en distribuer au personnel qui n'en détenait pas jusqu'alors.....

Permettez-moi d'insister que chaque intervention est nécessaire et prioritaire mais le risque zéro n'existe pas !

- Une somme sera prévue afin de couvrir l'ensemble des dispositifs à mettre en place rapidement sur les lieux concernés.
- Une réunion sera mise place en présence de l'ensemble des Direct(rices)eurs d'établissements (Collège de directeurs), de Madame la Bourgmestre, de l'Echevin de l'Instruction et de l'Inspecteur de l'enseignement. Cette réunion aura pour but de définir une feuille de route précise des travaux à réaliser pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

Hasan AYDIN
Echevin

Monsieur le Conseiller communal,

RADICALISME

Dès l'annonce des terribles événements se déroulant à Paris, j'ai pris de nombreux contacts avec la direction de la police et divers organes assurant la sécurité et la sûreté sur notre territoire.

Alors que le niveau de menace n'avait pas encore été augmenté par l'OCAM, j'ai décidé, pour le week-end du 14 et 15 novembre, de mettre tous les policiers en fonction ces jours-là dans les rues de notre ville et d'apporter une attention particulière aux événements festifs qui s'y déroulaient.

Dans la foulée, j'ai pris l'initiative de contacter le Ministre de l'Intérieur afin de solliciter la mise à disposition de militaires pour sécuriser Verviers. Dans un premier temps, le site Crescend'eau, la gare, l'Hôtel Verviers et le cinéma ont été sécurisés par cette entremise.

Ensuite, en particulier pour assurer la protection du Palais de Justice, j'ai sollicité le renfort d'autres militaires qui nous ont également été accordés.

Ces militaires, en travaillant en complément des forces de police, ont assumé leur mission dans des conditions, notamment météorologiques, pas toujours évidentes. Je tiens donc à les en remercier publiquement ce soir et je ne manquerai pas d'envoyer des remerciements à leur hiérarchie de la part de la Ville de Verviers.

En parallèle, des mesures de sécurisation des bâtiments scolaires ont été opérées à ma demande par l'Echevin de l'enseignement. Il a notamment été demandé aux écoles de fermer leurs bâtiments à clé dans la mesure du possible. Je laisserai mon collègue, Hasan Aydin, s'exprimer plus en détail sur ce sujet dans le cadre de sa réponse à Mr Voisin.

J'ai également porté une attention accrue à l'organisation des divers événements ayant lieu à Verviers.

Parmi celles-ci, la Saint-Nicolas a fait l'objet de mesures spécifiques : J'ai décidé, en concertation avec mon homologue theutois, Philippe Boury, ainsi qu'avec les zones de Police Vesdre et des Fagnes, de maintenir l'autorisation de la Saint-Nicolas ce vendredi à Verviers en la conditionnant à 4 exigences :

- 1. Interdire la collecte d'argent sur la voie publique afin d'éviter un maximum les attroupements de jeunes ;**
- 2. Interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique ;**
- 3. Respecter strictement l'obligation scolaire ;**
- 4. Rappeler aux établissements Horeca accueillants des étudiants de veiller à la sécurité de leur propre établissement en prenant à cet effet les mesures adéquates.**

Un renforcement significatif des forces de police pour encadrer cet évènement a été d'application.

Concernant l'aspect prévention, j'ai, en urgence le lundi qui a suivi les attentats, rencontré le responsable de la cellule déradicalisation.

Pour y pallier, j'ai chargé mes services de préparer un projet interreg, composée d'un volet prévention et d'un volet sécuritaire. Ceci permettrait de donner une réponse transfrontalière à un problème qui trouve en partie ses sources dans le positionnement géographique de Verviers à quelques Km de plusieurs frontières.

Nous sommes actuellement en contacts avec diverses villes de l'Euregio afin de pouvoir déposer un dossier.

Nous allons de plus percevoir, pour une année, 100.000€ du Ministère de l'intérieur pour lutter contre le radicalisme. Nous travaillons actuellement sur un dossier qui sera déposé dans les prochains jours afin de pouvoir bénéficier de cette somme. Il est encore un peu tôt pour m'exprimer sur le sujet mais sachez bien que nous y travaillons ardemment afin de rendre un projet de qualité.

Et enfin, nous avons réunion cette semaine avec les représentants du Gouvernement wallon afin de nous présenter les mesures décidées le 25 novembre dernier afin de lutter contre le radicalisme.

Comme vous pouvez le constater, je suis extrêmement attentive à cette problématique et je m'implique au mieux pour tenter de trouver des solutions structurelles à ce problème.

Réponse administration

Je comprends votre implication dans le souhait des simples citoyens.

Je voudrais d'abord savoir à quels types de courriers « quelconques » vous faites allusions.

Est-ce en rapport avec un état d'avancement d'un quelconque dossier ? Alors, là oui, en effet, le délai de deux mois est faisable et réalisable et souvent rencontré. Parfois, un simple coup de téléphone, peut même leur faire gagner du temps.

Par contre si vous parlez de dossier nécessitant un arrêté avec un passage au collège communal ou encore au Conseil communal, vous conviendrez que cela devient plus problématique.

Bon nombre de demandes, nécessitent l'avis d'instances extérieures à l'administration communale. Certaines législation impose des délais de rigueur

pour que ces instances répondent et souvent cela varie de 30 à 45 jours, vous conviendrez comme moi, que fournir une réponse à nos citoyens dans les deux moi, devient alors impossible.

Je fais confiance au service de la Ville pour l'efficacité, l'implication des agents sur leur dossier.

J'espère que de l'efficacité ils passeront à l'efficience, mais c'est peut-être un autre débat.